



**ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Division de l'Encadrement et des Personnels
Administratifs et Techniques

DIEPAT/23-969-1529 du 29/05/2023

**APPEL A CANDIDATURES - REFERENT «ENERGIE» REGIONAL ACADEMIQUE DE LA REGION
ACADEMIQUE PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR**

Destinataires : Mesdames et Messieurs les personnels titulaires ou contractuels de catégories A

Dossier suivi par : M GENESTOUX - Chef de la DIEPAT - Tel : 04 42 91 72 26 - nicolas.genestoux@ac-aix-marseille.fr, secrétariat DIEPAT : 04 42 91 72 26 - ce.diepat@ac-aix-marseille.fr

Le poste suivant est vacant dans le cadre d'une création de poste.

- Référent « énergie » régional académique de la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur

Le poste est localisé à Aix en Provence

Ce poste a fait également l'objet d'une publication sur la PEP.

Les personnes intéressées sont invitées à se reporter à la fiche de poste ci-jointe et doivent envoyer leur dossier de candidature, au plus tard le 16 juin 2023 par voie électronique à :

Ce.diepat@ac-aix-marseille.fr

Les candidatures devront impérativement être envoyées sous couvert de la voie hiérarchique et être assorties :

- d'une lettre de motivation
- d'un curriculum vitae
- du dernier arrêté de changement d'échelon
- de la copie des 3 derniers entretiens professionnels
- et de toute pièce jugée utile à la valorisation du dossier

*Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Laurent NOE, Secrétaire Général de la région académique
Provence-Alpes-Côte d'Azur*



FICHE DE POSTE :

**Référent « énergie » régional académique
de la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur**

I. Description du poste

- Fonction à assurer : doté de compétences métier attendues d'un energy manager, le référent « énergie » régional académique pilote la démarche « amélioration de la performance énergétique » dans la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur.
- Corps pour les fonctionnaires : catégorie A, IGR, IGE, AAE
- Statut du poste : Vacant (création de poste)
- Nature du poste : Titulaire ou contractuel
- Nombre de personnes encadrées hiérarchiquement : 0

II. Régime indemnitaire :

- NBI : 0
- Groupe IFSE : 3

III. Implantation géographique :

- Localisation du poste : Région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur
- Lieu d'affectation : rectorat de l'académie d'Aix-Marseille, Aix-en-Provence
- Service d'affectation : bureau du secrétariat général de région académique.

IV. Environnement et contexte de travail :

La région académique de PACA, regroupant les académies d'Aix-Marseille et de Nice, constitue l'échelon de mise en cohérence des politiques éducatives régionales en particulier pour les questions requérant une coordination avec la collectivité régionale, la préfecture de région et certaines directions régionales ou opérateurs de l'Etat (DRAC, DREETS, DRAAF, DRFIP, ARS, Banque de France, etc...).

Le secrétaire général de région académique conseille le recteur de région académique, la rectrice de l'académie de Nice et la rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation (ESRI) dans leurs missions d'organisation fonctionnelle et territoriale de la région académique, de coordination des politiques d'éducation sur le territoire régional.

Il est chargé, sous l'autorité du recteur de région académique, de l'administration de la région académique et du pilotage des 8 services régionaux bi-sites. Il dispose, en tant que de besoin, des services académiques et interacadémiques qui concourent à la mise en œuvre des politiques de la région académique.

Plus spécifiquement :

- Il contribue à définir les orientations stratégiques des politiques d'éducation, de jeunesse, de sport et d'enseignement supérieur de recherche et d'innovation ;
- Il contribue à établir une bonne articulation entre tous les niveaux d'administration territoriale au sein des services des deux académies ;
- Il concourt à l'élaboration du schéma de mutualisation des moyens entre les services des académies, qui intègre les services régionaux et interacadémiques ;
- Il propose les outils et méthodes pour garantir le pilotage des services et des projets ;
- Il organise des modalités de l'action commune des académies ;
- Il pilote les budgets opérationnels de programme (BOP) régionaux.

Dans l'exercice de ses missions, il est entouré de la secrétaire générale adjointe de la région académique, du chef de bureau du secrétariat général de la région académique, du responsable régional en charge du suivi budgétaire et financier de la région académique, du coordonnateur régional et responsable de la mission de contrôle pédagogique des formations par apprentissage et des directeurs et directrices des services



régionaux.

Le bureau du secrétariat général de région académique comprend 5 agents :

- ✓ Le chef de bureau du secrétariat général de la région académique ;
- ✓ Un(e) chargé(e) de mission Ingénierie de projet et accompagnement à la transformation (poste à pourvoir) ;
- ✓ Un(e) référent(e) « énergie » régional académique (en cours de recrutement) ;
- ✓ Deux assistantes de direction.

V. Description du poste :

Le référent « énergie » régional académique a un rôle d'animation dans le management de l'énergie et en lien avec les transitions et la planification écologiques et énergétiques. Il propose une vision, élabore une stratégie, organise les ressources et fait valider des orientations. Il rédige en ce sens des documents de synthèse, des comparatifs, des évolutions qui doivent permettre de répondre aux différents interlocuteurs de l'Etat en matière d'exigence de sobriété énergétique.

Il oriente les efforts pour atteindre les objectifs de réduction de consommation et les moyens pour y arriver. Il doit ensuite rendre compte des résultats des opérations passées par rapport aux objectifs. Le référent régional s'appuie sur des relais académiques et départementaux ou sur d'autres acteurs locaux pour diffuser et mettre en œuvre les stratégies et actions définies au sein du ministère par le référent « énergie » ministériel (EMM) du département de l'action patrimoniale.

Il propose, décline et anime la stratégie portée par le réseau sur son périmètre de responsabilité.

Plus spécifiquement, il a la responsabilité :

- D'analyser les données de l'outil de suivi des fluides interministériel (OSFi) pour suivre la consommation des académies pour en faire un reporting régulier à l'EMM ;
- De contrôler les consommations des académies ;
- De piloter, sensibiliser, coordonner et diffuser des méthodes et outils auprès de l'équipe exploitation sur les sites ;
- De suivre la maintenance et l'exploitation de son parc immobilier dans la bonne gestion de l'énergie ;
- D'animer le réseau de sa région académique ;
- De transmettre et proposer des éléments à l'energy manager ministériel permettant la définition de scénarios stratégiques énergétiques et des plans d'action associés ;
- De mettre en place et diffuser la politique énergétique ministérielle ;
- De participer aux Comités Énergie Ministériels (CEM) ;
- D'organiser et d'animer des Comités Énergie en Région Académique (CERA) avec son réseau logistique et immobilier ;
- De piloter, suivre et évaluer la mise en œuvre des plans d'actions d'amélioration de la performance énergétique de son périmètre ;
- De dialoguer avec les parties prenantes terrain et convaincre des bienfaits du changement ;

Positionnement :

Le référent « énergie » régional académique agit en tant que relai local de la stratégie définie par l'EMM. Il doit notamment :

- Participer aux comités énergétiques ministériels (CEM), à leur organisation, et être force de proposition ;
- Organiser des comités énergie en région académique (CERA) avec les équipes logistiques, fixer les ordres du jour ;
- Travailler en binôme avec le référent OSFi régional ;



- Échanger avec les référents énergie des préfectures ;
- Echanger régulièrement avec l'EMM sur les avancées et les difficultés rencontrées au sein de sa région.

L'atteinte des objectifs de performance énergétique nécessite une adhésion de toutes les parties prenantes. Le référent énergie régional académique est le relai en région chargé de piloter la démarche ministérielle. En cela, son rôle est crucial pour faire vivre la démarche et traduire la stratégie en actions. Sa légitimité auprès des autres acteurs de la région doit être reconnue. Il est en échanges constants avec l'EMM et avec les équipes de maintenance, d'exploitation et de travaux.

Placé sous l'autorité du secrétaire général de la région académique et de son adjointe, le référent énergie régional académique exerce ses missions en interaction avec les secrétaires généraux des académies d'Aix-Marseille et de Nice, la direction régionale académique de la politique immobilière de l'Etat ainsi que les services académiques et départementaux chargés de la logistique.

- **Compétences professionnelles et qualités requises :**

Le référent « énergie » régional académique devra faire preuve d'un ensemble complémentaire de savoir-faire et de savoir-être nécessaires à sa mission. Ils peuvent être en lien avec des connaissances techniques, informatiques ou avec des qualités humaines attendues.

Connaissances techniques :

- Ordres de grandeur énergétique du bâtiment ;
- Connaissance des usages énergétiques des bâtiments de son périmètre et de leur potentiel d'amélioration ;
- Quantifier une économie d'énergie ;
- Parfaite connaissance de l'organisation administrative.

Outils informatiques :

- Fonctions avancées de tableurs ;
- Présentations synthétiques, didactiques et explicatives ;
- Parfaite connaissance du RT, de l'OAD, de l'OSFi.

Savoir être :

- Capacité d'analyse et esprit de synthèse ;
- Initiative et autonomie ;
- Disponibilité et réactivité ;
- Capacité à fédérer et mobiliser un réseau ;
- Force de conviction.

Niveau d'études minimum souhaité :

- Formation de niveau Bac +4/+5

VI. Contraintes et modalités particulières :

- Travail en réseau ;
- Télétravail possible ;
- Déplacements à prévoir au sein de la région académique PACA ;
- Poste à pourvoir immédiatement.



Procédure pour candidater :

Les dossiers de candidature, constitués d'un curriculum vitae, d'une lettre de motivation, du dernier arrêté de changement d'échelon, et des trois derniers entretiens professionnels doivent être adressés dans un délai de trois semaines suivant la présente publication par la voie hiérarchique à la DIEPAT par courriel à ce.diepat@ac-aix-marseille.fr

Copie à : ce.sgra@region-academique-paca.fr

Les candidats d'une autre académie ou d'une autre administration joindront en plus l'avis favorable de leur administration pour une mobilité sur ce poste.

Les candidats préciseront dans leur message d'accompagnement du courriel, l'intitulé de l'emploi pour lequel ils postulent ainsi que leur grade.

Pour de plus amples informations sur le poste, prendre contact avec :

Mme Marie-Laure Follot (secrétaire générale adjointe de la région académique) et M. Pascal Benoît (chef du bureau du secrétariat général de la région académique) : ce.sgra@region-academique-paca.fr.

M. Pascal SADAILLAN (chef de bureau des personnels administratifs à la DIEPAT) :
pascal.sadaillan@ac-aix-marseille.fr
04.42.91.72.28